



INFORMATIONS

Tél 04.74.34.92.23

e-mail secretariat@mairiedeleyment.fr

www.leymentmairie.com



[Mairie de Leyment](#)

Mai 2020

C'est dans un contexte particulier que se sont déroulées les élections du 15 mars dernier, sur fond d'épidémie de coronavirus naissante.

L'équipe municipale élue mais non encore installée vous remercie de la confiance que vous lui avez témoignée, en vous déplaçant pour voter malgré tout. Quelques semaines de confinement plus tard, aucun cas grave n'est heureusement à déplorer sur la commune.

Nous ne manquerons pas de soutenir les commerçants, artisans et entrepreneurs, contraints de cesser temporairement leur activité et premiers touchés par cette crise, en relançant dès que possible les chantiers communaux.

Dans l'attente de nous retrouver pour échanger autour de nos projets, vous trouverez dans cette édition spéciale de notre « 4 pages » quelques informations pratiques relatives aux semaines à venir après le 11 mai, date annoncée par le gouvernement de la fin progressive du confinement.



Marilyn BOTTEX

Pour une meilleure communication

La situation que nous traversons actuellement, comme d'autres cas de figure (rupture de barrage, catastrophes naturelles), impose de pouvoir communiquer immédiatement et rapidement avec vous par tous les moyens restant disponibles. Les bulletins d'information municipale au format papier réalisés au cours de l'année ne peuvent remplir ces critères d'exigence et se trouvent aujourd'hui surpassés par les outils numériques.

Sont à votre disposition le panneau d'affichage lumineux devant la mairie, la page Facebook ([@mairiedeleyment](#)) et le site internet (<https://leymentmairie.com/fr/>). Les informations communales y sont désormais publiées au fil de l'eau. Il nous semble donc **important** que vous vous abonniez à la **page Facebook de la mairie**.

Les informations municipales ne seront plus systématiquement distribuées physiquement mais envoyées numériquement sauf pour les personnes qui ne disposent pas de connexion internet.

Il nous faut donc pouvoir disposer de votre adresse mail afin de vous faire passer directement, efficacement des messages et des informations.

Si nous ne la possédons pas déjà, nous vous encourageons donc à **communiquer au secrétariat de la mairie** (secretariat@mairiedeleyment.fr) votre nom, prénom, votre adresse postale et votre adresse mail.

Pour une communication plus efficace entre nous, merci d'avance.

Alerte sécheresse ... déjà!!!

La plaine de l'Ain est pour le moment au niveau "Vigilance" mais le niveau de notre puits baisse dangereusement. Tous ensemble, réduisons notre consommation d'eau afin de retarder l'instauration de restrictions. Merci de n'arroser vos massifs et jardins que le soir venu, ne lavez votre voiture que si nécessaire et dans une station de lavage. **Economisons notre eau.**

Des masques pour tous

Des masques réutilisables ont été achetés par la communauté de communes et la région à destination des habitants.

Ils vous seront **distribués** dès réception (courant mai à priori) selon des **modalités en cours de définition**.

Vous pouvez également vous procurer des masques en pharmacie, chez les buralistes et très bientôt dans les supermarchés.

Si vous souhaitez réaliser vous-même des masques, vous pouvez consulter : le site de l'Association française de normalisation (Afnor) qui propose un modèle homologué de masque en tissu à coudre soi-même pour vos sorties.

Dirigez vous vers la page <https://masques-barrieres.afnor.org/home/telechargement> ou

suivre le tutoriel en images et vidéo pour vous aider <https://latelierdesgourdes.fr/tuto-masque-afnor>



En tout état de cause le port du masque ne remplace pas mais vient s'ajouter aux gestes barrières.

LES BONS GESTES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

Cérémonie du 8 mai



Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, la commémoration du 8 mai 1945 ne sera pas ouverte au public. Toutefois afin de respecter le devoir de mémoire, une gerbe sera déposée au monument aux morts pour commémorer le 75^e anniversaire de la victoire sur le nazisme.

Réouverture des services communaux

A partir du 11 mai, l'accueil physique de la mairie demeurera fermé au public. Les démarches pouvant l'être continueront à être réalisées par voie dématérialisée. Pour celles ne pouvant pas l'être à distance, un rendez-vous sera nécessaire, à prendre par téléphone ou mail secretariat@mairiedeleyment.fr et éventuellement au 04.74.34.92.23 (les matins).

La mairie est en attente des consignes définitives en provenance de la préfecture et du ministère de l'Éducation nationale pour étudier les modalités de réouverture envisageables de l'école de Leyment.

Des discussions ont actuellement lieu entre l'Association des Maires de France (AMF) et la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN; nous échangeons également avec les enseignants.

La mairie communiquera auprès de toutes les familles par mail dès que possible pour appréhender au mieux un retour progressif des enfants à l'école à partir du 12 mai si toutes les conditions le permettent.

Il en va de même pour l'agence postale.

Et les déchets en ce moment ?

Nous vous rappelons que le débroussaillage par le feu ou le brûlage à l'air libre de ses déchets verts ou ménagers **est strictement interdit**.

Cette interdiction s'applique aussi bien aux affouagistes qu'aux particuliers (qui peuvent être punis d'une amende de 450 € maximum).

Si des voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par d'ailleurs engager la responsabilité du contrevenant pour nuisances olfactives.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces règles de vie commune.



Depuis le lundi 20 avril, les déchèteries sont partiellement ouvertes **uniquement le matin de 9h à 11h30 du lundi au vendredi**. Ce service est **réservé aux déchets verts d'habitants de la CCPA** qui ont déjà enregistré leur véhicule auprès de la CCPA et qui ne peuvent pas les stocker chez eux dans des conditions de salubrité satisfaisantes. Ces consignes étant susceptibles d'évoluer, merci de consulter régulièrement le site de la CCPA, rubrique Actualités.

Pour rappel, tout **dépôt sauvage** sur les chemins ou en forêt est **interdit**: défiguration de notre cadre de vie, pollution de l'environnement et augmentation des dépenses publiques; nous développerons plus tard les **mesures** qui seront **prises** pour **lutter contre ces incivilités**. Merci de ne pas hésiter à signaler en mairie tout comportement suspect à ce propos.



Depuis le début du confinement, nous mettons à votre disposition chaque matin, devant la porte d'entrée de la mairie, des sacs jaunes pour que chacun puisse continuer à faire son tri sélectif.

La Commission Communale d'Action Sociale à votre service

Les habitants de plus de 70 ans, isolés, sont invités en cas de besoin à prendre contact avec le secrétariat de mairie (04.74.34.92.23 ou secretariat@mairiedeleyment.fr) comme cela leur a été proposé depuis la mi mars par les responsables de la Commission Communale d'Action Sociale (CCAS).



DÉFI ENFANTS



Le « défi » pour les enfants dont nous vous avons déjà parlé est prêt et proposé dans ce livret. Vous pourrez également le retrouver sur notre page Facebook ainsi que sur le site internet de la mairie.

Les licornes et trolls ont jusqu'au 10 mai minuit pour réaliser leurs défis...!!

PS; si des licornes et trolls moins jeunes voire pas jeunes du tout souhaitent participer hors concours, ils sont les bienvenus.

Chéri(e), ce soir c'est moi qui cuisine !!!

En cette période compliquée, le restaurant du village « **Le boncoin** » est ouvert en mode « **à emporter** » (actuellement midi et soir du mercredi au samedi—consultez la page Facebook). Des plats différents sont proposés chaque semaine, sans oublier leurs excellentes pizzas. Dans la mesure où tout est préparé à base de **produits frais**, pensez à passer commande 2 jours avant.

Alors aidons les propriétaires à surmonter cette période difficile alors qu'ils venaient à peine de démarrer leur activité.

Tel : 07 66 82 38 41 ou



[Le boncoin de leymont](#)



Ne pas jeter sur la voie publique

Réalisation et distribution effectuées avec gants et masques de protection